

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****Délibération du conseil d'administration**

du 20 JUIN 2023

n° 44

page 1/1

**EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 17****PRESENTS (11) :**

Mme Braud, Mme Philipponneau, M. Baudry, M. Raynaud, Mme Bazin, M. Penin, Mme Manson, M. Bardet, Mme Duffourc-Bazin, Mme Van Maercken, Mme Lalaque.

**POUVOIRS (4) :**

M. Abelin, mandant, a pour mandataire Mme Braud, M. Melquiond, mandant, a pour mandataire M. Raynaud, M. Scaon, mandant, a pour mandataire M. Baudry, Mme Leclerc, mandante, a pour mandataire Mme Manson.

**EXCUSEES (2) :** Mme Princet, Mme Roussenne.**RAPPORTEUR : Madame Françoise BRAUD**  
**Secteur : ADMINISTRATION GENERALE****OBJET : Autorisation d'aliénation de véhicules et de reprise par un concessionnaire dans le cadre d'une prime de reconversion pour l'achat d'un véhicule électrique***Le CCAS est propriétaire des véhicules suivants :*

Type de véhicule	Immatriculation	Numéro d'inventaire	Valeur nette comptable
Citroën C2	7332 VD 86		0 €
Peugeot 206	8536 VH 86		0 €

\* \* \* \* \*

**VU** le code général des collectivités territoriales notamment son article L 2122-22 ;**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de délibérer afin de permettre au président du CCAS de traiter certaines affaires dont l'aliénation des biens du domaine privé ;**CONSIDÉRANT** la valeur comptable nette des biens mobiliers du domaine privé du CCAS mentionnés dans le tableau ci dessus à 0 € ;**CONSIDÉRANT** l'achat de deux véhicules électriques.

Le conseil d'administration, ayant délibéré, décide :

- D'autoriser le Président ou son représentant à prendre les arrêtés d'aliénation pour les biens mentionnés dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser la reprise des biens mentionnés dans le tableau ci-dessus par un concessionnaire dans le cadre d'une prime de reconversion pour l'achat d'un véhicule électrique.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

CERTIFIE EXECUTOIRE  
par Le Maire-Président  
du CCAS de Châtelleraut  
Transmission Préfecture le  
Publication CCAS leFait à Châtelleraut, le 20 juin 2023  
La Vice-Présidente,Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Françoise BRAUD